

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-637 du 29 décembre 1998

portant abrogation du décret n° 98-625
du 18 décembre 1998 portant création du
comité interministériel chargé des préparatifs
relatifs à l'organisation des prochaines
élections législatives et locales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République
du Bénin ;

Vu la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance extraordinaire du 28 décembre
1998.

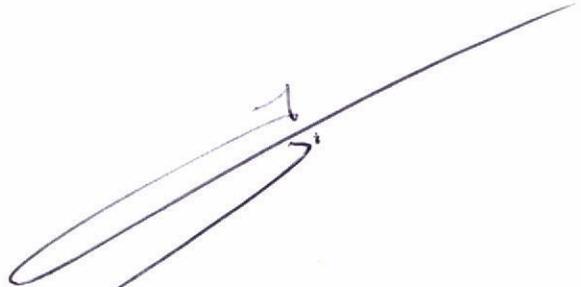
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret n° 98-625 du
18 décembre 1998 portant création du comité interministériel chargé des
préparatifs relatifs à l'organisation des prochaines élections législatives et
locales.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 1998

par le Président de la République,
chef de l'Etat, chef du gouvernement,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a small loop at the end, and a shorter, curved stroke below it.

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 AUTRES MINISTERES
18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.